



RODEZ

Ville chef-lieu du Département de l'Aveyron (26 000 habitants) **recrute par voie statutaire :**

Deux Policiers Municipaux (H/F) Emplois de catégorie C (gardien-brigadier, brigadier-chef principal)

Postes à pourvoir au 1^{er} avril 2026

Placé sous l'autorité du Maire, sous la responsabilité du DGS, du chef de service et de son adjoint, l'agent de police municipale, en ses qualités d'agent chargé de certaines missions de police judiciaire et administratives, effectue des missions de prévention nécessaires au maintien du bon ordre, de la tranquillité, de la sécurité et de la salubrité publique auprès de la population, sur l'ensemble du territoire de la ville de Rodez.

Missions principales :

- Faire respecter les arrêtés municipaux (stationnement, circulation, sécurisation, travaux) notamment lors des manifestations organisées sur le domaine public ou dans les établissements publics
- Verbaliser les infractions au code de la route
- Sécuriser tous les lieux publics dans le cadre d'une application stricte des pouvoirs de police du Maire, notamment sur les parcs et autres lieux publics
- Sécuriser tous les quartiers de la ville de Rodez par une présence quotidienne de manière véhiculée et pédestre
- Mettre en place une surveillance spécifique lors des foires et des marchés
- Intervenir en cas de trouble de l'ordre public
- Procéder à des enquêtes de voisinage suite à réquisitions (verbales, écrites ou par constat de l'agent) concernant tous les sujets de voie publique et d'environnement
- Sécuriser des habitations inoccupées, en période de vacances scolaires, par des passages de sécurité (OTV)
- Participer à des actions de sécurité en partenariat avec les services de police de l'état
- Afficher une présence préventive aux abords immédiats des écoles primaires publiques et privées de la commune
- Avoir un rôle d'interface auprès des services de la collectivité, d'une autre administration et/ou du secteur privé

Relations fonctionnelles :

- Service de Police Municipale
- Relations hiérarchiques (Le Maire, DGS, DGA, Chef de service et adjoint)
- Relations fonctionnelles (Le procureur, les usagers)

Contraintes particulières d'exercice du poste :

- Horaires en service continu sur des rythmes réguliers (Matin 7h-14h15/Après-midi 12h45-20h) du lundi au vendredi ou du mardi au samedi. A terme création d'un rythme de soirée/nuit, possibilité de modification des plannings
- Rythme variable en fonction des événements et nécessités du service
- Présence à l'extérieur quelles que soient les conditions climatiques et station debout prolongée fréquente
- Être en capacité de se déplacer en véhicule léger, en VTT et/ou en pédestre
- Avoir satisfait à la FIA (Formation Initiale des Agents de Police Municipale)
- Avoir l'agrément du Procureur et du Préfet
- Être assermenté

- Tenue professionnelle spécifique : port du gilet pare-balles obligatoire
- Être détenteur de l'attestation de réussite à l'examen théorique et pratique au port d'armes FPA, (catégorie B6, D) délivré par le CNFPT
- Avoir satisfait aux tests d'aptitudes psychologiques et cognitives aux ports d'armes (catégorie B6, D)
- Formations continues au port des armes, obligatoires

Profil :

- Avoir les connaissances juridiques et réglementaires liées au statut d'agent de police municipale
- Maîtriser les écrits professionnels
- S'approprier l'environnement professionnel
- Être en capacité à porter des armes de catégorie B6, D (PIE, matraque, tonfa et générateur d'aérosol incapacitant ou lacrymogène)
- Respecter les procédures
- Analyser les situations et les risques avec discernement
- Avoir une bonne maîtrise de soi
- Savoir rendre compte de l'activité par radio, téléphone, mains-courantes et rapports hiérarchiques
- Sens du service public, respect du devoir de confidentialité et de déontologie
- Respect de la hiérarchie
- Rigueur, ponctualité, assiduité, diplomatie et être à l'écoute
- Faire preuve de force mentale
- Avoir une condition physique adaptée aux conditions de travail
- Être disponible

Avantages collectifs au travail

- Prime de fin d'année (13^{ème} mois)
- Titres restaurant (participation employeur de 50%)
- Participation à la mutuelle labellisée PREVOYANCE
- Participation à la mutuelle SANTE (convention de participation)
- Comité d'Action Sociale
- Forfait Mobilité Durable
- Régime indemnitaire (ISFE)
- RTT

**Merci d'adresser votre candidature : lettre de motivation accompagnée de votre CV
avant le **15 février 2026****

Monsieur le Maire
 Hôtel de Ville
 DRH - B.P. 31119
 12031 Rodez Cedex 9
Ou par mail : drh@mairie-rodez.fr